



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'aménagement commercial et de l'utilité publique

**INFORMATION SUR L'ABSENCE D'AVIS DE LA RÉGION OCCITANIE SUR
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET TOULOUSE AÉROSPACE
EXPRESS-CONNEXION À LA LIGNE B (TAE-CLB)**

Par courrier du 13 février 2019, que la région Occitanie a reçu le 14 suivant, le préfet de la Haute-Garonne a sollicité l'avis de cette collectivité territoriale sur l'évaluation environnementale du projet Toulouse Aérospace Express-Connexion à la ligne B (TAE-CLB), en application des dispositions des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement.

Celle-ci n'a pas formulé d'avis dans le délai de deux mois à dater de la réception du courrier précité.